



## Probleme en terme de fin de contrat et de congé payés

Par **soonasty**, le **17/02/2012** à **23:51**

Bonsoir,

je vous envoie ce message car je sors de chez mon employeur et une question me tarode...  
Voilà j'ai prit mon poste de Barmaid le 19 octobre 2011 pour la saison, sur une base de 1407,50€ de base, et 39h par semaines.

suite a un différent avec mon patron nous avons décidé une rupture par changement des dates du contrat de base (normalement 31/05) pour le 17/01.

sauf que en récupérant ma fiche de paye, surprise, mon contrat s'arrete le 20/01 avec 6 jours de Congé payés prit d'office sans mon accord.

resultat, mes 10% du brut sont transformés en jours de congé, avec les déductions etc...

il me reste 3,5 jours a prendre apparemment sur ma fiche, et j'ai l'impression de m'etre fait avoir.  
d'apres mes calculs, je devais toucher environ 600€ mais au final cela s'est transformé en a peine 300...

que faire ? surtout que je n'ai pas mon double du contrat il l'ont conservé pour la modification des dates.

un slarié a-t'il le droit de choisir la manière dont il souhaite toucher ses jours de congés ?

merci de m'eclairer je suis perdue !

Par **janus2fr**, le **18/02/2012** à **10:00**

Bonjour,

Les jours de congés que vous aviez acquis ne pouvait pas être pris avant la prochaine période de prise de congé, sauf avec votre accord (c'est ce que l'on appelle des congés par anticipation).

Donc si vous n'avez pas donné votre accord...

En revanche, puisque votre CDD se terminait le 20/01 et que, si j'ai bien compris, vous n'avez pas travaillé jusque là, votre employeur pourrait vous retirer des jours de salaire.

Il faut donc bien calculer avant de réclamer quelque chose...